

# Règlement du Marathon Photo

## Parc naturel Hautes Fagnes - Eifel

**natagora** Marquisat de Franchimont

**Maison du Parc - Botrange**

00 32 (0)87 331675

marathon.botrange@proximus.be

Dimanche 8 octobre 2017 de 8h30 à 18h30 aura lieu le 5ème Marathon Photo à la Maison du Parc - Botrange.

C'est un concours ouvert à tous, initiés ou non, de tout âge, basé sur une pratique artistique originale, associé à un parcours nature et culturel. Il se déroule sur une journée, en sept sujets donnés, en différents lieux : une heure, un thème, un lieu, une photo.

### **Article 1 : Organisation**

La régionale natagora Marquisat de Franchimont organise le concours en collaboration avec l'ASBL Parc naturel Hautes Fagnes - Eifel, ainsi que l'association GREBE.

### **Article 2 : Principe du concours**

Le marathon photo est un concours de photographies réalisées sur support numérique. Chaque participant réalise les clichés (en jpeg, idéalement 1920 pixel pour le plus grand côté et 72 dpi) avec son appareil personnel. Il dispose de 7 heures pour réaliser 7 photographies sur 7 thèmes définis par les organisateurs. Une seule photographie par thème sera retenue par le candidat et remise après chaque heure aux organisateurs. L'endroit de la prise de vue est libre. De plus, en fin de journée, chaque participant choisira une, parmi ses 7 photos remises pour le concours. Elle sera exposée dans les locaux de la Maison du Parc - Botrange. Un concours 'Prix du public' y sera organisé du 18 octobre au 11 novembre.

### **Article 3 : Objet du concours**

Le concours récompense les meilleures photos réalisées. Les gagnants se verront remettre un ou plusieurs prix offerts par nos partenaires. Les photographies retenues seront exposées lors de la remise des prix, et publiées sur les sites : <http://www.natagora.be/marquisatdefranchimont> et <http://botrange.be/> La remise des prix aura lieu le dimanche 12 novembre à la Maison du Parc - Botrange.

### **Article 4 : Participation**

Le marathon photo est ouvert à toute personne majeure ou mineure accompagnée d'un adulte responsable. Le participant s'engage à réaliser lui-même l'ensemble des photographies et à présenter des photos prises le dimanche 8 octobre 2017 et non retouchées.



### **Article 5 : Inscriptions**

Les inscriptions auront lieu jusqu'au jour de l'épreuve dans la limite des places disponibles.

Le nombre de places est limité à 50 participants, dont 10 jeunes de moins de 18 ans.

Le montant de l'inscription est fixé à 20 € et 10 € pour les jeunes.

Ce prix comprend une collation et boisson au petit déjeuner ainsi qu'un pain saucisse et boisson de type soft durant la pause de midi. D'autres boissons seront mises en vente à la Fagn'étariat de la *Maison du Parc - Botrange*. Le verre de l'amitié sera offert à l'issue du marathon.

### **Article 6 : Remboursement**

En cas de non-participation, le montant de l'inscription ne sera pas remboursé.

### **Article 7 : Déroulement**

Le dimanche 8 octobre 2017, à partir de 8h30, auront lieu le briefing de la journée et le petit déjeuner.

Les participants se présenteront avec leur appareil photo et le câble de connexion USB.

Dès 9h00, chaque candidat recevra le premier thème et disposera d'une heure pour réaliser et déposer la photo sélectionnée au secrétariat.

Le candidat y recevra le 2ème thème et ainsi de suite.

Il est possible de ne réaliser qu'une partie du marathon mais le participant sera présent lors de la distribution du premier thème.

Aucune photographie ne sera récupérée après 18h00.

### **Article 8 : Responsabilités**

Les participants veilleront à s'assurer de l'autorisation de publier d'éventuelles photographies de personnes. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas d'une éventuelle plainte. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le marathon, en cas de force majeure, et de rembourser les candidats.

Les participants acceptent d'être photographiés ou filmés et de voir ces images reproduites et diffusées.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables de la perte ou dégradation du matériel photographique des participants.

### **Article 9 : Délibération du jury**

Le jury, composé de 5 personnes, se réunira pour sélectionner les candidats.

Il y aura un gagnant par thème, le prix du jury et le prix du public.

Un prix spécial jeune sera également attribué.

### **Article 10 : Propriété intellectuelle des photographes**

Les participants autorisent les organisateurs à utiliser les photos à des fins de promotion avec mention explicite du nom de l'auteur.

